

Plan d'Actions Biodiversité 2019-2024

Bilan à mi-parcours



Sommaire

Introduction :	4
I. Bilan à mi-parcours du Plan d'actions Biodiversité 2019-2024	5
a) Situation globale	6
b) Situation par axe	8
c) Analyse des actions non démarrées hors TEN et suspendues	9
d) Etat d'avancement des fiches-actions	10
e) Communication autour du PAB et valorisation des actions	12
II. Synthèse et perspectives	13
III. Florilège des actions mises en œuvre depuis 2019	16
Axe A : Reconquérir la biodiversité dans les territoires	16
• Action A-4 Concevoir des aménagements qui n'imperméabilisent pas ou désimperméabilisent les sols pour lutter contre l'artificialisation du territoire	16
• Action A-7 Classer les marais de Galuchet-La Plante et la boucle de Chey en Réserve Naturelle Régionale	17
Axe B : Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité	17
• Action B-1 Définir et mettre en œuvre des baux ruraux à clauses environnementales, pour une gestion du foncier agricole favorable à la biodiversité, en fonction des milieux	17
• Action B-3 Mettre en place des actions sur l'éclairage public en vue de limiter les impacts sur la biodiversité, et en particulier des sources lumineuses moins impactantes en termes de spectre, intensité et horaires	18
• Action B-6 Accompagner l'émergence et le développement de filières d'agriculture et horticulture labellisées AB, en circuits courts, en mettant à	

disposition du foncier et en augmentant le « bio et local » dans les cantines scolaires et restaurants administratifs	19
Axe C : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes.....	20
<ul style="list-style-type: none"> • Action C-1 Poursuivre la création de zones refuges pour la biodiversité, notamment dans les espaces verts publics par la gestion différenciée, en intégrant la formation des agents à cette gestion, et l’information du public • Action C-7 Limiter la prédation de la faune sauvage par les chats, en intégrant le programme national du Museum d’Histoire Naturelle • Action C-13 Signer et appliquer la charte pour la prise en compte des chiroptères dans les bâtiments publics et les ouvrages d’art • Action C-14 Faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe, avec notamment la mise en œuvre d'un réseau de havres de paix pour les loutres .. • Action C-20 Poursuivre la gestion écologique des cimetières, et notamment par une politique d’engazonnement et de zéro pesticide • Action C-24 Développer les solutions alternatives, non nocives pour la biodiversité, de régulation des espèces indésirables (pigeons, étourneaux, rongeurs, chenilles, écrevisses de Louisiane)..... 	<p>20</p> <p>21</p> <p>21</p> <p>22</p> <p>23</p> <p>24</p>
Axe D : Connaître, Eduquer, Former	25
<ul style="list-style-type: none"> • Action D-6 Organiser des rencontres, échanges, soirée-débats • Action D-11 Développer des actions de partenariats avec des organismes scientifiques de recherche comme le CNRS, le Museum d' Histoire Naturelle, le PNR Marais Poitevin, etc. 	<p>25</p> <p>25</p>
Axe E : Améliorer l’efficacité des politiques de biodiversité.....	26
<ul style="list-style-type: none"> • Action E-1 Sensibiliser l’ensemble des agents et des élus dans leur délégation aux questions de biodiversité pour favoriser une approche transversale 	26
Annexe 1 – Cohérence avec les Objectifs de Développement Durable	27
Annexe 2 – Tableau récapitulatif des actions du PAB par axe.....	29

Introduction :

A l'aube de la tenue en 2022 de la COP15 à Kunming, en Chine, qui conclura les négociations sur la protection de la biodiversité lancées en 2021, dans un contexte international qui fait le bilan de l'échec des objectifs d'Aichi qui fixaient un cadre de protection de la nature pour la décennie 2010-2020, et alors que l'enjeu s'avère colossal puisque qu'au niveau mondial un million d'espèces animales et végétales sur les deux millions connues à ce jour seraient menacées d'extinction (estimation de l'IPBES – plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques), la Ville de Niort s'est engagée dans une politique volontariste en faveur de la biodiversité depuis plusieurs années, **et a renouvelé son Plan d'Actions Biodiversité pour la période 2019 – 2024, qui a été approuvé en Conseil municipal du 25 novembre 2019.**

Elle a par ailleurs **renforcé cet engagement, après le renouvellement du Conseil municipal**, en s'investissant au niveau international en novembre 2020, aux côtés d'autres collectivités et autorités locales, par la signature de la Déclaration d'Edimbourg sur « l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 ».

Ce deuxième plan d'actions municipal, décliné en 5 axes stratégiques, s'appuie sur le **Plan National Biodiversité adopté en France en 2018**, et cette démarche s'inscrit dans le contexte des engagements internationaux et nationaux autour des 17 objectifs de développement durable et notamment **l'objectif n°15**, visant à « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

En effet les principales menaces qui pèsent actuellement sur la biodiversité et provoquent un déclin des espèces sauvages, animales et végétales sont maintenant connues :

- L'artificialisation **de notre territoire**, cause majeure de la destruction et de la fragmentation des écosystèmes
- La **surexploitation des ressources**, sur terre comme en mer
- Le **changement climatique**, contrainte supplémentaire à laquelle les espèces doivent faire face

- Les **pollutions** qui affectent tous les compartiments de l'environnement
- L'introduction **d'espèces exotiques envahissantes** qui perturbe certains équilibres aux échelles locales

Ceci est parfaitement explicité dans le rapport 2021 de l'Observatoire National de la Biodiversité qui dresse un bilan alarmant de l'état des écosystèmes et des espèces de notre territoire, où les pressions d'origine humaine (destruction des habitats, surexploitations, pollutions, etc.) ne diminuent pas. De ce rapport, il ressort notamment que :

- **Seuls 20 % des milieux naturels remarquables de métropoles sont en bon état de conservation**
- **85 % du territoire est exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse**
- **Les populations de chauves-souris ont régressé de 54 % depuis 15 ans**

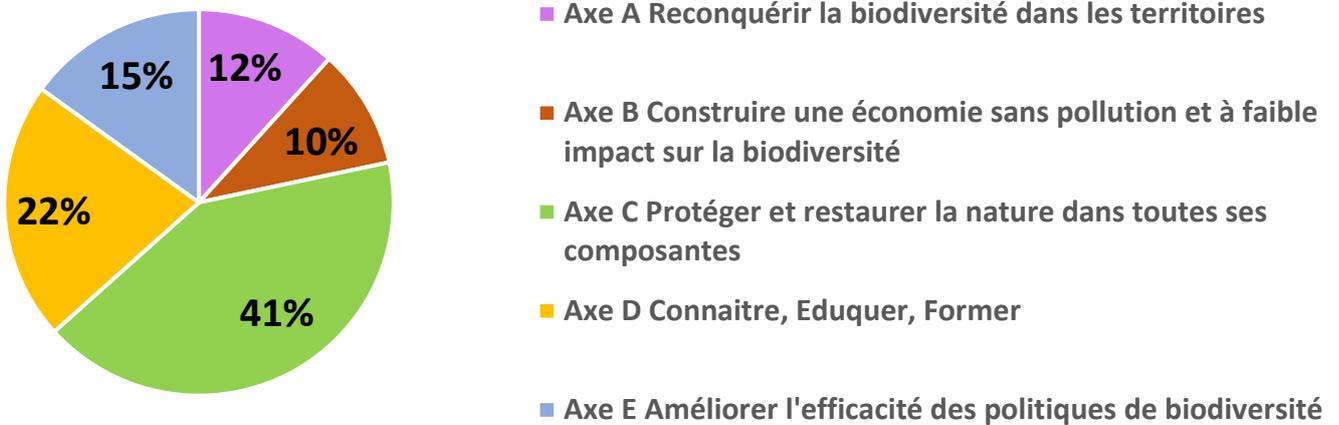
(https://naturefrance.fr/sites/default/files/202110/PublicationONB_2021_VF.PDF)

Ainsi, 2 ans après la délibération de lancement de ce deuxième plan d'actions, ce bilan à mi-parcours permet de suivre l'état d'avancement des actions, de présenter certains projets mis en œuvre, de façon non exhaustive, d'analyser les difficultés rencontrées et de proposer une réflexion pour la poursuite de ce programme.

I. **Bilan à mi-parcours du Plan d'actions Biodiversité 2019-2024**

Il ressort de la démarche d'élaboration collective un **Plan local de 60 actions en faveur de la biodiversité**, dont 23 sont des actions issues du plan précédent et doivent être réalisées ou poursuivies, et 37 sont des actions nouvelles. La collectivité s'est appuyée sur les axes adoptés par la France dans le Plan National Biodiversité pour définir les axes stratégiques de son action. Les 60 actions sont réparties comme suit dans les 5 axes stratégiques.

Répartition des actions par axe du Plan d'Actions Biodiversité 2019 -2024



a) Situation globale

Le recensement des données, réalisé auprès des services en novembre et décembre 2021, montrent que **sur les 60 actions programmées** :

- **15 actions sont terminées et sont devenues récurrentes**
- **28 actions sont en cours de réalisation**
- **5 actions sont suspendues**
- **12 actions n'ont pas encore démarré**

Globalement, en comptabilisant les actions réalisées, récurrentes et celles en cours de réalisation même si elles sont juste démarrées, on obtient un **taux d'actions en cours de mises en œuvre de 72%**. Il peut être considéré comme encourageant et montre globalement une bonne implication des services dans ce programme d'actions.

Il faut souligner également l'implication forte des acteurs associatifs locaux pour la définition et l'accompagnement de la mise en œuvre des actions.

De plus, parmi les 12 actions non démarrées, **7 ont été intégrées dans le dossier de candidature du programme « Territoire Engagé pour la Nature »**. Ce label, délivré

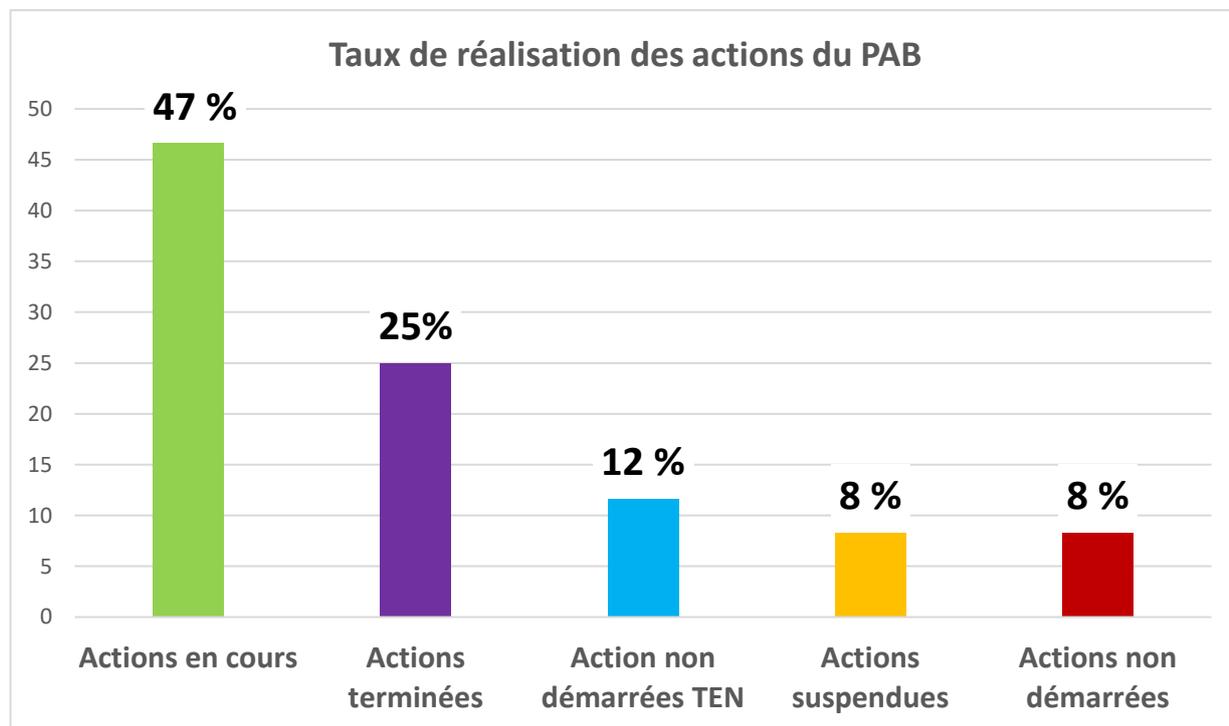
par l'Office Français pour la Biodiversité apporte une reconnaissance, une visibilité et un accompagnement de 3 ans aux collectivités réalisant des actions favorables à la biodiversité sur leur territoire.

Conformément à l'engagement pris lors de la délibération du 23 novembre 2019, la démarche participative s'est poursuivie pour la définition des actions prioritaires, avec la mobilisation des agents du groupe LA RUCHE lors d'ateliers collaboratifs en mai, juin et juillet 2021. Ce travail, rassemblant **20 agents** de différents services, a permis de prioriser 10 actions dont 4 en « top 1 » qui ont été retenues par la Direction générale pour figurer au dossier de candidature. En tant que partie prenante, la Direction générale a également choisi 3 autres actions prioritaires à intégrer dans ce dossier. Les 7 actions retenues sont les suivantes :

1. Promouvoir et valoriser les entreprises et les acteurs locaux qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité notamment en développant un volet accueil de la biodiversité et réduction des impacts négatifs de leurs parcelles
2. Favoriser l'ouverture des clôtures et le passage sécurisé des petits animaux
3. Réaliser le plan de gestion communal du Chemin du IIIème Millénaire (55 km) sur un premier secteur
4. Former les services à la détection des atteintes à l'environnement et à la biodiversité
5. Réaliser un programme de protection des pollinisateurs sauvages en multipliant les jardins/vergers participatifs
6. Élaborer une stratégie foncière et partenariale dans le but de définir des critères d'acquisition et de gestion des parcelles réservoirs de biodiversité
7. Inventorier et conserver les mares publiques et privées

La Ville de Niort a porté sa candidature pour ce programme et attend une réponse pour le 1^{er} semestre 2022. Les enjeux de cette candidature sont de perpétuer, au-delà de la labellisation, l'engagement du territoire en faveur de la préservation de la biodiversité, en intégrant cet enjeu à l'ensemble des politiques publiques, en sensibilisant et mobilisant les citoyens et les acteurs locaux, et en partageant les expériences et les bonnes pratiques dans l'optique d'une amélioration continue.

En synthèse le graphique ci-dessous présente le taux de réalisation des actions du plan d'actions biodiversité.

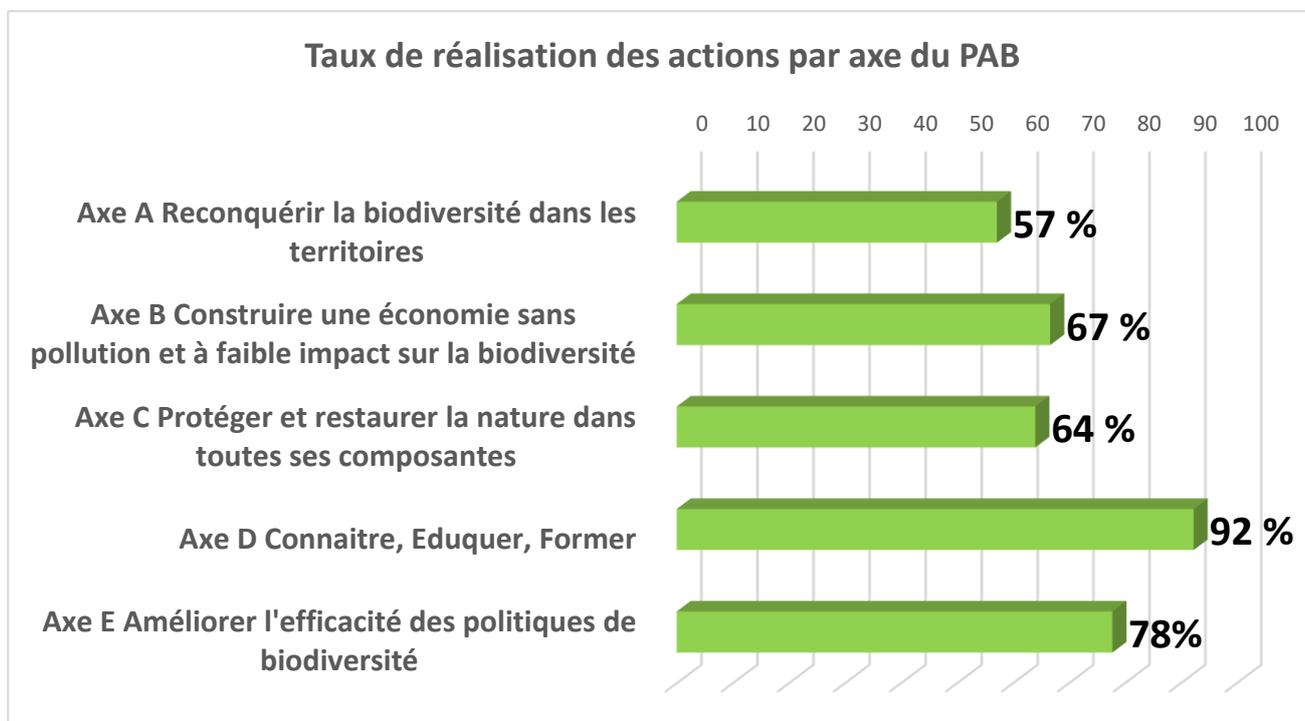


b) Situation par axe

Les actions réalisées et en cours de réalisation se répartissent comme suit dans les 5 grands axes du plan d'actions :

- **Axe A : 4 actions sur 7 mises en œuvre**
- **Axe B : 4 actions sur 6 mises en œuvre**
- **Axe C : 16 actions sur 25 mises en œuvre**
- **Axe D : 12 actions sur 13 mises en œuvre**
- **Axe E : 7 actions sur 9 mises en œuvre**

Le taux de réalisation par axe est assez variable et reste, dans tous les cas, supérieur à 50 %.



c) Analyse des actions non démarrées hors TEN et suspendues

Certaines actions qui ne sont pas encore démarrées dépendent de compétences qui ont été transférées à la CAN, dans le cadre de la loi GEMAPI, comme le rétablissement des continuités écologiques en bord de Sèvre et la reconquête de la fonctionnalité du ruisseau de Romagné. D'autres sont corrélées à la décision de propriétaires privés ce qui complique la mise en œuvre de projets. On peut citer par exemple la désartificialisation de la friche SEITA.

2 autres actions concernant la mise en place de plan de gestion ne sont pas du tout commencées. Il s'agit de la mise en œuvre des plans de gestions des bords de chemins communaux et des boisements de la Sèvre-Chantemerle. Cette démarche est lourde, chronophage et couteuse à mettre en place et nécessite un travail transversal avec une mobilisation de plusieurs services. L'action associée concernant la rédaction d'une méthode d'élaboration de plan de gestion sera à intégrer lors de la rédaction d'un nouveau plan de gestion pour capitaliser sur la méthode.

Une autre action consiste à mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'intérêt écologique des dents creuses et friches urbaines. Cette thématique n'a pas encore été abordée au cours d'un programme d'animations tout comme la sensibilisation des scolaires et du grand public sur le cycle de vie des produits.

Le développement de programmes en faveur des actions prioritaires des plans nationaux d'actions n'est pas démarré pour l'Azuré du Serpolet et pour les plantes messicoles.

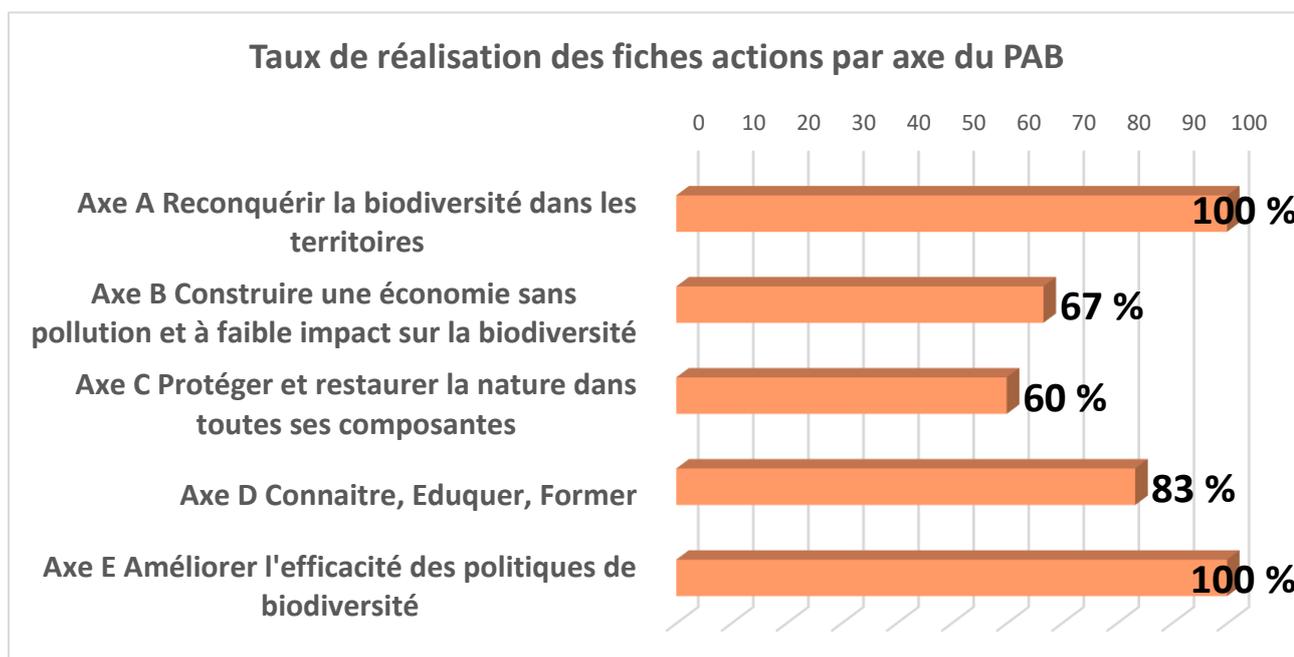
Enfin, après l'engagement de la Ville dans la signature de la charte « Villes et perturbateurs endocriniens », la réflexion autour d'un plan d'actions est lancée, cependant, les moyens humains et financiers sont trop limités actuellement pour réaliser un programme d'actions.

d) Etat d'avancement des fiches-actions

En complément des 60 actions du plan biodiversité, un modèle type de fiche action avait été fourni en annexe de la délibération de novembre 2019. Ces fiches-action détaillent les enjeux de biodiversité, les étapes de réalisation, le niveau de difficulté identifié, le budget nécessaire, les pilotes et partenaires extérieurs, ainsi que les indicateurs de résultat pour chaque action. Ces fiches sont des outils pour les pilotes permettant d'assurer le suivi des actions dans le temps ainsi que les objectifs à tenir en fonction des indicateurs de résultats définis. **Sur les 60 fiches-actions à renseigner, 45 sont actuellement complétées :**

- **Axe A : 7 fiches-actions sur 7**
- **Axe B : 4 fiches-actions sur 6**
- **Axe C : 15 fiches-actions sur 25**
- **Axe D : 10 fiches-actions sur 13**
- **Axe E : 9 fiches-actions sur 9**

Selon les axes, le taux de réalisation des fiches-actions varie. Il est difficile pour les services de se saisir de cet outil pour lancer leur projet et le suivre ; il est pourtant utile pour bien cerner les problématiques de biodiversité et pour fournir les indicateurs de résultat qui permettront, à la fin du programme, de mesurer l'atteinte des objectifs fixés. L'accompagnement par la mission biodiversité s'est donc avéré nécessaire dans la rédaction de ces fiches, en concertation avec le service concerné pour, notamment, la validation des indicateurs de résultat.





AXE C « Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes »

Action N° C-7	« Limiter la prédation de la faune sauvage par les chats, en intégrant le programme national du Museum d'Histoire Naturelle »
---------------	---

Description de l'action – Enjeux de biodiversité (milieux et espèces ciblées)

En 2016, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) a lancé une étude participative sur la question de la prédation de la faune sauvage par les chats domestiques (voir le site www.chat-biodiversite.fr). A partir des 27 000 observations recueillies, on compte parmi les proies 66 % de mammifères, 22 % d'oiseaux et 10 % de reptiles. Parmi les mammifères, 3 % sont des chauves-souris, le reste étant composé essentiellement de rongeurs (mulot sylvestre, souris domestique, musaraigne). Pour ce qui est des oiseaux, on trouve les mésanges, le merle et le rougegorge, et les granivores qui se nourrissent souvent au sol. On notera que dans plus de 50 % des cas, la proie est blessée ou tuée sans être consommée. La ville de Niort développe un programme de lutte contre la prolifération des chats domestiques errants qui rentre dans l'objectif de préservation de la biodiversité sur la commune.

Description de la mise en œuvre opérationnelle

La mise en œuvre opérationnelle des premières sous actions identifiées se fait en plusieurs étapes :

- Identification des partenaires
- Mise en place de la convention

Indicateurs de difficulté de mise en œuvre

Facilité estimée : 2 (1=peu facile, 2=moyennement facile, 3= facile)
 Rapidité estimée : 2 (1=peu rapide, 2=moyennement rapide, 3= rapide)

Pilote élu

Co-pilote(s) élu

M SIX – adjoint à l'espace public

M HEBRARD – adjoint au développement durable

Pilote service

Co-pilote(s) service

DRAU

MiPIADD – mission biodiversité

Partenaires externes

OPLA (On Peut Les Aider)
 SPA



AXE C « Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes »

Action N° C-7	« Limiter la prédation de la faune sauvage par les chats, en intégrant le programme national du Museum d'Histoire Naturelle »
---------------	---

Résultats attendus + indicateurs

Priorité 1 : Stériliser un maximum de chats errants pour limiter la prolifération
 Indicateur : nombre de chats stérilisés par an
Priorité 2 : Sensibiliser les habitants
 Indicateur : Nombre de signalements par les citoyens par an

Risques identifiés

- 1) A ne pas réaliser l'action
Voir proliférer un nombre conséquent de chats errants dans tous les quartiers de la Ville avec un impact fort sur la biodiversité
- 2) A réaliser l'action
Augmentation du plan de charge et des coûts pour le service de la fourrière animaux
- 3) Action préalable ou complémentaire préventive à envisager
Prévoir des actions de communications et de sensibilisation

Planning prévisionnel + situation actuelle

Convention avec OPLA depuis 2019
 Partenariat avec la SPA à partir de 2022

Plan de financement et coût de l'opération estimée

- **Investissement + Fonctionnement** : Temps de 4 agents (service fourrière animale) + budget de 6 500 € pour 2022
- **Recettes – subventions –partenariats attendus** : 0 € / an

TOTAL (reste à charge de la Ville) : 6 500 € en 2022

Suivi de l'action

Suivi de l'action - Commentaires

Depuis 2019, 164 ont été stérilisés (OPLA)
 Prévision pour 2022 : stérilisation de 100 chats avec l'aide d'OPLA (4 000 €) et de 50 chats supplémentaires avec la SPA (2 500 €)
 OPLA prend en charge 50 % des frais de l'opération de stérilisation et la Ville, les 50 % restant et la capture des chats.
 La SPA prend en charge la totalité du coût soit 50 €/chat + la capture des chats par des bénévoles.

Exemple de fiche action du plan d'action biodiversité 2019-2024

e) Communication autour du PAB et valorisation des actions

Chaque année plusieurs articles mentionnant des actions menées par la Ville en faveur de la biodiversité sont publiés dans le magazine Vivre à Niort :

- **11 articles en 2019**
- **15 articles en 2020**
- **28 articles en 2021**

On note une progression en nombre de ces articles.

De plus, une communication est également réalisée en interne sur la plateforme IntraNiort. Depuis 2019, 11 articles sont parus dans la rubrique « actus ». En moyenne, les informations concernant des actions en faveur de la biodiversité cumulent une soixantaine de vues. Les articles à destination même des agents municipaux ou les concernant directement (informations sur le groupe LA RUCHE, programme d'animations de sensibilisation, etc.) ont en moyenne plus de 200 vues, ce qui montre un **réel intérêt de la part des agents sur cette thématique**.

Les actions réalisées sont régulièrement valorisées au niveau local, régional et même national. On peut mentionner, en particulier, l'action « Niort, ville refuge pour la Loutre » qui a été reprise dans le recueil d'expérience 2019 du concours Capitale Française de la Biodiversité et a fait l'objet d'une vidéo de communication réalisée par l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine en 2021.

La démarche de la Ville en faveur de la biodiversité a également donné lieu à **un portrait de territoire affiché lors des Assises Régionales de la Biodiversité en septembre 2021**.

La réussite en 2021 à l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité sur les Atlas de la Biodiversité Communale va permettre de contribuer à la réalisation de plusieurs actions telles que la mise à jour du diagnostic biodiversité, l'organisation de rencontres et d'évènements ainsi que d'animations de sensibilisation auprès du grand public.

II. Synthèse et perspectives

Le plan d'actions biodiversité 2019-2024 s'inscrit dans les enjeux internationaux, nationaux, et régionaux en faveur de la préservation de la biodiversité.

Les objectifs de la Stratégie Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine en cours de finalisation, visant à protéger les écosystèmes, mobiliser les acteurs et partager les connaissances sont ciblés par les actions du programme niortais notamment avec la plantation d'un verger conservatoire participatif, le développement des sciences participatives auprès des habitants, etc.

On peut noter également que les actions portant sur la protection des chiroptères, la modification de l'éclairage public, la préservation d'espaces naturels majeurs (cf.

paragraphe « florilège des actions »), sont parfaitement cohérentes avec les enjeux et points de vigilance mentionnés dans le dernier bilan de l'Observatoire National de la Biodiversité.

Globalement, le taux de réalisation à mi-parcours du plan d'actions biodiversité 2019-2024 est très satisfaisant (**72% d'actions en cours de mises en œuvre**) et confirme que les enjeux de biodiversité sont de plus en plus pris en compte de manière transversale dans tous les services municipaux.

On peut comprendre ainsi que la dynamique du Plan d'Actions Biodiversité est correctement lancée malgré l'année 2020 qui a marqué un temps de ralentissement du fait de l'épidémie de covid19, et des élections municipales.

Cette dynamique est à poursuivre en veillant à ce que l'accompagnement des services par la mission biodiversité, tout autant que la démarche collaborative par des ateliers de travail avec les agents de LA RUCHE, soient poursuivies.

La labellisation « Territoire Engagé pour la Nature » doit y contribuer et même servir à accentuer la dynamique par de l'accompagnement et de la communication supplémentaires. Cette candidature marque en effet la volonté de la Ville de poursuivre sa politique en faveur de la biodiversité en s'engageant à concrétiser 7 nouvelles actions sur la période 2022-2024.

De plus, le partage d'expériences avec les acteurs du territoire, membres du Comité Biodiversité notamment, est essentiel pour perpétuer ce plan d'actions dans une démarche d'amélioration continue et de suivi des actions de façon régulière au cours de sa mise en œuvre.

La recherche de nouveaux partenariats au sein du territoire pour accompagner les opérations s'avère **un moyen efficace d'actions et doit être développée**. Ainsi candidater au programme LIFE « abeilles sauvages » du PNR permettra de débloquer la mise en route de l'action C-18 « installer un verger conservatoire ». De plus, la réussite en 2021 à l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité sur les Atlas de la Biodiversité Communale a débloqué une **participation financière de 33 000 €** sur deux ans au profit de plusieurs programmes du plan d'actions.

Les partenariats institutionnels pourront être complétés par d'autres issus de la sphère privée (mécénat d'entreprises, fondations pour la biodiversité, etc.).

En analysant les données par objectif stratégique, on constate une bonne uniformité dans les taux de réalisation, ce qui démontre une réelle détermination à investir tous les champs du programme d'actions, et donc de cibler l'ensemble des enjeux de la stratégie. Seul l'objectif « Connaitre, Eduquer, Former » se détache avec un taux très supérieur de réalisation de 92 %. En effet, cet axe mobilise à la fois la participation de la mission biodiversité et de la mission éducation à l'environnement ce qui facilite la mise en place des actions.

Concernant les 10 actions restantes (non démarrées TEN et suspendues), en raison du temps imparti et au vu des moyens humains et financiers associés, il est peu probable qu'elles soient toutes lancées. Les actions n'ayant pu démarrer en 2024 pourraient faire l'objet d'un nouveau programme « Territoire Engagé pour la Nature » de 3 ans et peut-être même de deux programmes pour correspondre ainsi à l'échéance de la feuille de route Niort Durable 2030.

Concernant les indicateurs de suivi des actions et de mesure de l'impact de ces actions sur la biodiversité, on peut cependant noter une démarche peu avancée.

Si les jalons sont posés (lancement de la mise à jour du diagnostic de territoire, avec le lancement de la démarche Atlas de la Biodiversité Communale), il ne s'agit que d'un début, et les moyens financiers et de temps consacrés à cette évaluation sur le long terme seront déterminants pour obtenir des résultats de bonne qualité.

D'autant plus que ces indicateurs contribueront également au suivi et à l'évaluation de la feuille de route Niort durable 2030.

En conclusion, ce bilan nous montre une volonté d'agir très présente au sein des directions et des services, comme au sein du Conseil municipal. Aussi, le facteur limitant principal pour le déploiement du plan d'actions s'avère la quantité des moyens alloués. Le temps, les ressources financières, humaines et techniques sont donc actuellement les clés pour accélérer la réalisation du plan d'actions biodiversité et l'atteinte de l'objectif général de préservation et de restauration de la biodiversité.

III. Florilège des actions mises en œuvre depuis 2019

Axe A : Reconquérir la biodiversité dans les territoires

- Action A-4 Concevoir des aménagements qui n'imperméabilisent pas ou désimperméabilisent les sols pour lutter contre l'artificialisation du territoire

Le changement d'usages des sols est la 1^{ère} cause d'érosion de la biodiversité. La perte des surfaces agricoles et naturelles au profit de l'artificialisation entraîne la fragmentation des habitats ou encore leur destruction. Il est donc essentiel d'entreprendre des projets d'aménagements qui n'imperméabilisent pas ou désimperméabilisent les sols.

Ainsi, la Ville de Niort a entrepris des aménagements au niveau des parkings. Depuis 2020, **36 places de stationnement végétalisées et perméables** ont été créées sur le parking de la Mirandelle et des Capucins. La technique employée est brevetée, il s'agit de la marque Ecovégétal pavé. Ces pavés drainants permettant l'infiltration de l'eau ont été installés sur les bandes de roulement des véhicules et un enherbement a été réalisé au centre des places.



© Ville de Niort

Un autre aménagement, entrepris en 2020, sur la rue Grange Verrine a permis de remplacer la totalité des 4 000 m² du revêtement enrobé par 3 000 m² d'un matériau calcaire naturel, bordé



© Ville de Niort

d'accotements enherbés et de haies bocagères soit une **désartificialisation de 1 000 m²**.

- **Action A-7 Classer les marais de Galuchet-La Plante et la boucle de Chey en Réserve Naturelle Régionale**

Le classement en Réserve Naturelle Régionale des marais de Galuchet-La Plante et des boucles de Chey permettrait de protéger **120 hectares d'espaces en zone Natura 2000**, de bénéficier d'accompagnement technique et financier et de garantir la pérennité d'un mode de gestion respectueux de la biodiversité et des paysages. Ces marais représentent, de par la diversité des habitats et les cortèges d'espèces patrimoniales présentes (Loutre d'Europe, Héron cendré, Rosalie des Alpes, etc.) un joyau de biodiversité en ville. En 2021, les propriétaires se sont vus informés de ce projet dans un premier temps par courrier puis par une réunion d'information. L'objectif est maintenant de poursuivre l'animation foncière et de déposer le dossier de demande de classement en RNR à la mi-2022.



© Alain BUCHET

Axe B : Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité

- **Action B-1 Définir et mettre en œuvre des baux ruraux à clauses environnementales, pour une gestion du foncier agricole favorable à la biodiversité, en fonction des milieux**

Un bail rural à clauses environnementales est un outil réglementaire visant au maintien ou au changement des pratiques agricoles plus favorables à la préservation de la biodiversité, du paysage, de la ressource en eau, etc. Le déploiement de cette solution permet aux



© Alain BUCHET

agriculteurs volontaires de développer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en bénéficiant d'une contrepartie financière comme une réduction de loyer si le cahier des charges établi est respecté. Les clauses environnementales pouvant être inscrites dans ces baux ruraux, concluent pour une durée minimum de 9 ans, portent sur 15 pratiques culturelles mentionnées dans le Code rural et de la pêche

maritime, on y retrouve notamment : le non-retournement des prairies, le maintien de surface en herbe, la limitation ou l'interdiction des produits phytosanitaires, etc.

Ainsi, forte de son engagement à développer une agriculture plus durable et respectueuse de la biodiversité, la Ville de Niort met en place, depuis 2020, ce système de baux ruraux. A ce jour, **3 baux ruraux à clauses environnementales** sont en vigueur sur le territoire et 5 sont en cours de signature pour l'année 2022.

- **Action B-3 Mettre en place des actions sur l'éclairage public en vue de limiter les impacts sur la biodiversité, et en particulier des sources lumineuses moins impactantes en termes de spectre, intensité et horaires**

La lumière générée pendant la nuit par les systèmes d'éclairages a de graves conséquences pour la biodiversité (perte de repère, décalage de la photopériode des végétaux, fragmentation des habitats, etc.) en particulier, il s'agit d'une des causes principales de l'extinction des insectes. Pour lutter contre ces effets, la démarche de Trame noire a été mise en place avec pour objectif de préserver ou recréer un réseau écologique propice à la vie nocturne.



Bilan ONB 2021

Ainsi, depuis quelques années, la Ville de Niort s'est engagée à réduire sa consommation énergétique en adoptant en 2018 et pour 5 ans un contrat de performance énergétique (CPE). Elle a aussi procédé à l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin, entraînant ainsi **une réduction de 40 % de sa consommation d'énergie nocturne**. De plus, d'autres procédés ont également été mis en place pour réduire la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité comme la modulation des niveaux d'éclairage, de leur orientation et de la couleur des lampes, des éclairages photovoltaïques autonomes communiquant entre eux par Bluetooth et équipés de boutons poussoirs (rue du 8 Mai 1945), la dépose de luminaires à Pré-Leroy pour diminuer l'impact de l'éclairage sur la rivière et favoriser les déplacements de la Loutre d'Europe, etc. Ces engagements ont permis à la Ville

de décrocher, en 2021, **sa première étoile au titre du label « Villes et villages étoilés »** organisé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne.

- **Action B-6 Accompagner l'émergence et le développement de filières d'agriculture et horticulture labellisées AB, en circuits courts, en mettant à disposition du foncier et en augmentant le « bio et local » dans les cantines scolaires et restaurants administratifs**

L'alimentation est aujourd'hui un enjeu fort à la croisée des domaines de la santé publique, de l'écologie, de l'économie et du social. La Ville de Niort a souhaité s'engager dans cette démarche en apportant son soutien aux producteurs locaux et en augmentant la part des produits bio dans les cantines scolaires. Ainsi, les plus jeunes sont sensibilisés dès leur plus jeune âge à l'importance d'une alimentation saine, équilibrée et responsable. La mise en place du programme « Mon resto



© Ville de Niort

responsable » a permis de développer la force du réseau, de faire progresser **la part de produit bio dans les cantines scolaires, évaluée aujourd'hui à 16 % des aliments**, de diminuer le gaspillage alimentaire, etc. Le prochain objectif est d'atteindre la part de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires.

Par ailleurs, en cohérence et convergence avec le lancement du Plan Alimentaire Territorial, cette action pourra s'amplifier sur le territoire au cours des prochaines années.

Axe C : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes

- Action C-1 Poursuivre la création de zones refuges pour la biodiversité, notamment dans les espaces verts publics par la gestion différenciée, en intégrant la formation des agents à cette gestion, et l'information du public

Le changement d'usages des sols et la fragmentation des habitats entraînent la disparition des gîtes et habitats naturels pour les espèces qui n'ont plus de lieu où venir assurer leur cycle de vie (reproduction, alimentation, hibernation, repos, etc.). Il est donc essentiel de créer des zones de refuges pour la biodiversité et ainsi permettent à la faune et à la flore de s'abriter et de nicher.

La Ville de Niort est engagée depuis plusieurs années dans ce projet notamment en pratiquant la gestion différenciée des espaces verts publics (fauche tardive, zones de végétation spontanée, pas d'utilisation de produits phytosanitaires, fleurissement des pieds d'arbres, etc.). Des panneaux explicatifs sont également installés dans ces zones pour informer le grand public des raisons de ces changements de pratiques et de leur intérêt pour la biodiversité.

La Ville a notamment permis la **plantation de 2 micro-forêts** en 2021 selon la méthode de Miyawaki portée par l'association YACABA. Cette démarche consiste à planter de manière très dense des espèces locales pour reconstituer rapidement une forêt indigène, riche en biodiversité et résiliente face aux aléas climatiques.



© Darri

- **Action C-7 Limiter la prédation de la faune sauvage par les chats, en intégrant le programme national du Museum d'Histoire Naturelle**

Dans un contexte de déclin de la biodiversité, la prédation des chats représente une part préoccupante. La régulation de leur population est donc un enjeu essentiel dans la préservation de la biodiversité.



Ainsi, la Ville de Niort a lancé en 2019 un programme de stérilisation des chats errants, non identifiés, en partenariat avec l'association OPLA (On Peut Les Aider). Ce programme, mis en œuvre par l'équipe de la Fourrière pour animaux, a pour objectif de limiter la prolifération des animaux errants entraînant des nuisances pour les habitants et la biodiversité. **Depuis 2019, 164 chats ont été capturés, stérilisés et relâchés** dans leur environnement par les animaliers municipaux (l'objectif 2022 est de 150 chats supplémentaires).

Des actions de communication ont été réalisées pour bien expliquer l'importance de cette action vis-à-vis de la préservation de la biodiversité, et cela en lien avec les programmes de suivis développés par le Museum d'Histoire Naturelle.

- **Action C-13 Signer et appliquer la charte pour la prise en compte des chiroptères dans les bâtiments publics et les ouvrages d'art**

Les Chiroptères (Chauve-souris) sont des mammifères protégés en France (la loi de protection de la nature de 1976) : il est strictement interdit de les détruire, de les transporter ou de les commercialiser, ainsi que de détruire ou détériorer leurs habitats.



© Ville de Niort

En 2020, DNSE a répertorié dans son bilan, **179 refuges pour les chauves-souris pour l'ensemble du département** ce qui en fait un territoire pilote au niveau régional et national, la Nouvelle-Aquitaine affichant environ 350 refuges pour chauve-souris. La Ville de Niort s'inscrit dans cette démarche de territoire et **a délibéré sur son engagement en Conseil municipal de février 2020**. Plusieurs refuges ont déjà été installés :

- Le centre technique municipal de la chamoiserie a été labellisé Refuges pour chauves-souris grâce à l'installation de gîtes artificiels et d'ouvertures.

- Le pont du grenouillet a également été équipé de refuges artificiels pour compenser des travaux de restauration.

De plus, **½ journée de formation a été dispensée en novembre 2021 auprès de 20 agents** municipaux concernés par la gestion

des chiroptères lors d'aménagements (menuisiers, maçons, couvreurs, agents des espaces naturels, responsables de travaux, etc.) afin qu'ils puissent

intégrer dans leurs pratiques et métiers la prise en compte de ces mammifères. De précieux conseils ont été dispensés pour protéger et préserver au mieux cette espèce, en fort déclin depuis quelques années, conséquence de la disparition progressive de leurs gîtes et habitats.



© Mélanie LUCAS

- **Action C-14 Faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe, avec notamment la mise en œuvre d'un réseau de havres de paix pour les loutres**

Depuis 2019, **9 sites regroupant des parcelles publiques ou propriétés de la Ville ont été aménagés en « havres de paix » sur une surface totale de plus de 26 hectares.** Ces parcelles permettront notamment

aux loutres femelles de mettre bas : les loutrons, au nombre d'un ou deux le plus souvent, restent avec leur mère durant au moins six mois, parfois plus d'un an. Le taux de reproduction étant faible et la mortalité élevée, il est important d'assurer les meilleures conditions possibles pour la reproduction.



La construction d'une rampe de franchissement de l'ouvrage hydraulique par les ateliers municipaux (régie voirie) et son installation sous les vieux ponts facilite le déplacement de la Loutre. En effet, c'est en assurant la libre circulation de l'animal que l'on améliorera ses possibilités de se nourrir, et de se reproduire en augmentant les probabilités de croisement des populations.



© Katia HAMMOUTENE

- **Action C-20 Poursuivre la gestion écologique des cimetières, et notamment par une politique d'engazonnement et de zéro pesticide**

Dès le 1er juillet 2022, la réglementation concernant l'usage des produits phytosanitaires se durcit pour limiter leur utilisation. Cimetières, parcs d'attraction, certains équipements sportifs, campings, etc. ne pourront plus être traités qu'avec des produits de biocontrôle, à faible risque ou UAB (Utilisable en Agriculture Biologique), excepté en cas de présence d'un danger sanitaire grave.

Dans ce contexte, la Ville de Niort a engagé depuis 2017 une politique d'enherbement et de fleurissement des cimetières. Ce projet consiste à végétaliser l'ensemble des cimetières niortais, sur une **surface totale de 4 hectares**, dans le but d'arrêter l'usage des produits phytosanitaires pour le bien-être des agents, des usagers et de la biodiversité. L'arrêt de l'usage des pesticides est effectif depuis le **1^{er} janvier 2020**.



© Peter MAUDUIT

De plus, **100 % des cimetières niortais sont enherbés depuis octobre 2020**. Des panneaux d'information ont été installés à l'entrée des cimetières afin de communiquer sur la démarche.

Si l'abandon des pesticides de synthèse est essentiel pour limiter les pollutions des sols, de l'air et de l'eau, il doit être parallèle au déploiement d'espaces naturels plus diversifiés (haies, jachères fleuries, mares, etc.) pour préserver et restaurer la biodiversité. Ainsi, en 2022, il est prévu de poursuivre la création d'une haie sur le site du crématorium et de **planter 15 arbres sur l'extension du cimetière de Souché**.

- **Action C-24 Développer les solutions alternatives, non nocives pour la biodiversité, de régulation des espèces indésirables (pigeons, étourneaux, rongeurs, chenilles, écrevisses de Louisiane)**

Les espèces indésirables prolifèrent rapidement puisqu'elles subissent très peu de concurrence pour l'accès aux ressources et ne présentent pas ou peu de prédateurs. Ces populations d'espèces invasives entraînent des perturbations sur la biodiversité locale (concurrence pour les ressources, prédation, transmission de maladie, etc.). L'enjeu est donc de réguler ces espèces invasives en développant des solutions non nocives pour la biodiversité locale.

En 2020, des nichoirs à Faucons pèlerins ont été installés sur deux églises de Niort.

L'objectif est de participer à la protection de cette espèce rare protégée, qui bénéficie d'un plan national de préservation et a risqué la disparition complète il y a quelques années du fait notamment de pesticides de très haute toxicité. Cette action contribue également à la réintroduction de populations d'espèces naturelles prédatrices en ville qui vont équilibrer les populations animales en prolifération.



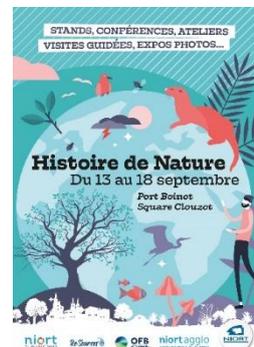
© Alexandra CHRISTIN

La Ville a également mis en place **une lutte mécanique contre les rongeurs** pour supprimer l'usage de produits raticides chimiques avec la pose de 500 pièces mécaniques dans les bâtiments et 18 sur les berges de la Sèvre Niortaise. De plus, la suppression de produits raticides distribués aux niortais (remplacés par 2 tapettes offertes par habitant) et la modification de la technique de lutte contre les rongeurs par des techniques physiques et non plus chimiques permettent de limiter très fortement les impacts négatifs sur la biodiversité et la qualité du milieu aquatique.

Axe D : Connaître, Eduquer, Former

- Action D-6 Organiser des rencontres, échanges, soirée-débats

Afin de poursuivre et d'amplifier la Fête de la Nature 2020, et d'installer **un temps fort annuel sur le thème de la biodiversité, la manifestation « Histoire de Nature »** a été proposée aux niortais entre les 13 et 18 septembre 2021. Cet évènement, en partenariat avec les journées du patrimoine, a mis à l'honneur le patrimoine naturel local. « Histoire de Nature » s'est articulée sur un programme d'animations riche et divers, tout au long de la semaine sur différents lieux du centre-ville de Niort avec par exemple des sorties naturalistes, des conférences, des ateliers photo, des ateliers d'art-thérapie, des expositions et un concours photo. Toutes ces animations ont été menées avec la collaboration engagée de tous nos partenaires. **Au total, plus de 220 personnes ont participé aux animations proposées tout au long de la semaine.**



- Action D-11 Développer des actions de partenariats avec des organismes scientifiques de recherche comme le CNRS, le Museum d'Histoire Naturelle, le PNR Marais Poitevin, etc.

La convention 2019-2022 avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin permet de réaliser un suivi des populations d'anguilles aux moulins du Pissot et de Bégrolles. A partir des marquages réalisés sur les anguilles et leur recapture par la suite, il est possible d'estimer le nombre réel d'anguilles



© Aurélien RUAUD

adultes qui ont dévalé la Sèvre Niortaise chaque année. Avec le recul actuel sur ce suivi mis en place depuis plusieurs saisons, on constate que les quantités pêchées sont stables, **en moyenne 4 000 individus par an**, ce qui est relativement positif au vu des tendances à la baisse sur les autres stades de vies de l'anguille. Le cycle de vie de l'Anguille pouvant aller de 5 à plus de 20 ans, il faudra encore plusieurs années de suivis pour conclure sur le devenir de cette espèce protégée.

Axe E : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

- Action E-1 Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus dans leur délégation aux questions de biodiversité pour favoriser une approche transversale

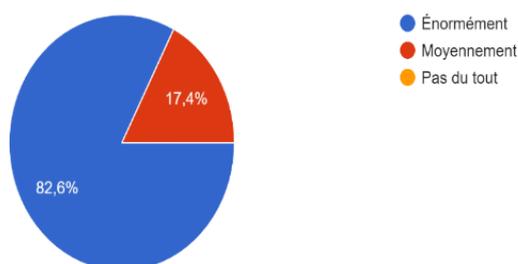
A l'occasion des rencontres « Histoire de Nature », des animations ont été proposées sur le temps méridien uniquement à l'attention des agents municipaux afin de les sensibiliser aux enjeux de biodiversité et au patrimoine naturel.



© Julie BERNARD

Les **53 participants** ont pu partir à la découverte des oiseaux emblématiques de Niort, découvrir la collection Histoire Naturelle du Musée d'Agesci, visiter l'ancienne usine de traitement des eaux du Pissot ou encore se plonger dans l'aménagement de la place de la Brèche des années 1800 à nos jours. De plus, des expositions et un concours photo ont également été proposés. Les retours des agents municipaux, via un questionnaire de satisfaction réalisé en fin de manifestation, sont très positifs et montrent que l'action est efficace sur l'amélioration des connaissances (cf. graphique ci-dessous).

Avez-vous enrichi vos connaissances sur le patrimoine naturel et sur la biodiversité ?



Annexe 1 – Cohérence avec les Objectifs de Développement Durable

Les actions du plan d'actions biodiversité sont transversales et permettent, en plus de répondre à l'objectif n°15 sur la préservation terrestre, d'atteindre d'autres Objectifs de Développement Durable (ODD) comme présenté dans le tableau ci-dessous :

ODD ciblés autre que l'ODD vie terrestre	Actions du plan d'actions biodiversité présentées ci-dessus
	<p>Signer et appliquer la charte pour la prise en compte des Chiroptères dans les bâtiments publics et ouvrages d'art</p> <p>Poursuivre la gestion écologique des cimetières notamment par une politique d'engazonnement et de zéro pesticide</p> <p>Développer les solutions alternatives, non nocives pour la biodiversité, de régulation des espèces indésirables (pigeons, étourneaux, rongeurs, etc.)</p> <p>Définir et mettre en œuvre des baux ruraux à clauses environnementales, pour une gestion du foncier agricole favorable à la biodiversité, en fonction des milieux</p>
	<p>Organiser des rencontres, échanges, soirées-débats</p> <p>Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus aux questions de biodiversité pour favoriser une approche transversale</p>
	<p>Accompagner l'émergence et le développement de filières d'agriculture bio, en circuits courts, en augmentant le bio et local dans les cantines scolaires</p> <p>Développer les solutions alternatives, non nocives pour la biodiversité, de régulation des espèces indésirables (pigeons, étourneaux, rongeurs, etc.)</p> <p>Poursuivre la gestion écologique des cimetières notamment par une politique d'engazonnement et de zéro pesticide</p>

	<p>Mettre en place des actions sur l'éclairage public en vue de limiter les impacts sur la biodiversité</p> <p>Accompagner l'émergence et le développement de filières d'agriculture bio, en circuits courts, en augmentant le bio et local dans les cantines scolaires</p> <p>Définir et mettre en œuvre des baux ruraux à clauses environnementales, pour une gestion du foncier agricole favorable à la biodiversité, en fonction des milieux</p>
	<p>Concevoir des aménagements qui n'imperméabilisent pas ou désimperméabilisent les sols pour lutter contre l'artificialisation du territoire</p> <p>Classer le marais de Galuchet – La Plante et les boucles de Chey en RNR</p> <p>Mettre en place des actions sur l'éclairage public en vue de limiter les impacts sur la biodiversité</p>
	<p>Faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe, avec la mise en place d'un réseau de havres de paix pour les loutres</p> <p>Développer des actions de partenariats avec des organismes scientifiques, de recherche comme le CNRS, le PNR, etc.</p>
	<p>Classer le marais de Galuchet – La Plante et les boucles de Chey en RNR</p> <p>Faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe, avec la mise en place d'un réseau de havres de paix pour les loutres</p> <p>Organiser des rencontres, échanges, soirées-débats</p> <p>Développer des actions de partenariats avec des organismes scientifiques, de recherche comme le CNRS, le PNR, etc.</p>

Annexe 2 – Tableau récapitulatif des actions du PAB par axe

	Date de mise à jour	Axe A Reconquérir la biodiversité dans les territoires	Axe B Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité	Axe C Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes	Axe D Connaitre, Eduquer, Former	Axe E Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité	TOTAL
Actions en cours	20/12/2021	4	3	9	7	5	28
Actions terminées et récurrentes	20/12/2021	0	1	7	5	2	15
Action non démarrées TEN	20/12/2021	0	1	4	0	2	7
Actions suspendues	20/12/2021	2	1	2	0	0	5
Actions non démarrées	20/12/2021	1	0	3	1	0	5
	TOTAL	7	6	25	13	9	60

AXE A "RECONQUERIR LA BIODIVERSITE DANS LES TERRITOIRES"

Numéro de l'action + état de lancement	Intitulé de l'action	Pilote de l'action	Elus municipaux associés	Fiche action
A-1	Identifier les zones de fonctionnalités écologiques à préserver ou à restaurer pour anticiper l'application de la doctrine ERC (éviter-réduire-compenser); lors d'aménagements destructeurs de biodiversité, intégrer, en compensation, la restauration ou la préservation de ces zones identifiées; expliquer le mécanisme dans le cadre d'une OAP thématique du PLUi	DIRECTION REGLEMENTATION ATTRACTIVITE URBAINE	T HEBRARD + B MARCHIVE	
A-2	Promouvoir dans les échanges avec la CAN sur le PLUi la réduction de l'artificialisation des sols, de l'étalement urbain et l'arrêt des créations de zones d'activités commerciales pour aller vers l'objectif de zéro perte nette de biodiversité, prioritairement dans les zones limitrophes de secteurs à enjeux.	DIRECTION REGLEMENTATION ATTRACTIVITE URBAINE	T HEBRARD + B MARCHIVE	
A-3	Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation à l'intérêt écologique des friches urbaines type "dents creuses", et industrielles	MISSION BIODIVERSITE	T HEBRARD + B MARCHIVE	X
A-4	Concevoir des aménagements qui n'imperméabilisent pas ou désimperméabilisent les sols pour lutter contre l'artificialisation du territoire	DIRECTION ESPACE PUBLIC	T HEBRARD + B MARCHIVE + D SIX	X
A-5	Désartificialiser et accompagner la renaturation de la friche SEITA	DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE - PROJETS STRATEGIQUES	T HEBRARD + B MARCHIVE + D SIX	X
A-6	Concevoir une méthode d'élaboration – de suivi – et d'évaluation des plans de gestion des sites naturels et des espaces verts publics, avec formation continue des intervenants et information-sensibilisation des citoyens	MISSION BIODIVERSITE	T HEBRARD + D SIX + P TERRASSIN	X
A-7	Classer les marais de galuchet-la plante et la boucle de Chey en RNR	MISSION BIODIVERSITE	T HEBRARD + D SIX	X

AXE B "CONSTRUIRE UNE ECONOMIE SANS POLLUTION ET A FAIBLE IMPACT SUR LA BIODIVERSITE"

Numéro de l'action + état de lancement	Intitulé de l'action	Pilote de l'action	Elus municipaux associés	Fiche action
B - 1	Définir et mettre en œuvre des baux ruraux à clauses environnementales, pour une gestion du foncier agricole favorable à la biodiversité, en fonction des milieux	DIRECTION REGLEMENTATION ATTRACTIVITE URBAINE	T HEBRARD + B MARCHIVE	
B - 2	Maîtriser et gérer le foncier non bâti, propriété de la Ville, pour développer l'accueil de la biodiversité; boisements, haies, prairies naturelles ; développer un outil de connaissance par géolocalisation des parcelles et fixer un objectif chiffré d'augmentation des surfaces boisées, linéaires de haies, surfaces de prairies, etc...	DIRECTION REGLEMENTATION ATTRACTIVITE URBAINE	T HEBRARD + B MARCHIVE + D SIX	
B - 3	Mettre en place des actions sur l'éclairage public en vue de limiter les impacts sur la biodiversité, et en particulier des sources lumineuses moins impactantes en terme de spectre, intensité et horaires	DIRECTION ESPACE PUBLIC	T HEBRARD + D SIX	X
B - 4	Engager la Ville dans une démarche de préservation de la biodiversité articulée avec les enjeux de santé humaine, et par exemple signer la Charte « villes et territoires sans perturbateur endocrinien »	DIRECTION RISQUES MAJEURS	T HEBRARD + S BOUTRIT	X
B - 5	Promouvoir et valoriser les entreprises locales, qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité, en développant un volet accueil de la biodiversité et réduction des impacts négatifs sur leurs parcelles.	DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE	T HEBRARD + G LEFEVRE	X
B - 6	Accompagner l'émergence et le développement de filières d'agriculture et horticulture labellisées AB, en circuits courts, en mettant à disposition du foncier et en augmentant le « bio et local » dans les cantines scolaires et restaurants administratifs	DIRECTION EDUCATION	T HEBRARD + R DUPEYROU	X

AXE C "PROTEGER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE DANS TOUTES SES COMPOSANTES"

Numéro de l'action + état de lancement	Intitulé de l'action	Pilote de l'action	Elus municipaux associés	Fiche action
C - 1	Poursuivre la création de zones refuges pour la biodiversité, notamment dans les espaces verts publics par la gestion différenciée, en intégrant la formation des agents à cette gestion, et l'information du public	DIRECTION ESPACE PUBLIC + ANIMATION DE LA CITE (GOLF)	T HEBRARD + D SIX	X
C - 2	Inventorier et conserver les mares privées et publiques en zones urbaines	MISSION PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE	T HEBRARD	X
C - 3	Réinstaller des poteaux à rapaces sur l'ensemble des espaces de plaine autour de la ville, et déployer un programme pédagogique pour leur acceptation	DIRECTION ESPACE PUBLIC	T HEBRARD + D SIX	
C - 4	Favoriser l'ouverture des clôtures et le passage sécurisé des petits animaux	MISSION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	T HEBRARD + D SIX + E MARTINS	
C - 5	Installer des nichoirs à oiseaux et des gîtes à chauve - souris sur l'ensemble des espaces verts (parcs, cimetières) et des bâtiments de la ville et prévoir des sites de nidification lors des travaux	DIRECTION ESPACE PUBLIC + DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS + DIRECTION ACCUEIL ET FORMALITES CITOYENNES	T HEBRARD + D SIX + E MARTINS	X
C - 6	Poursuivre le programme "jardins de trottoirs"	DIRECTION ESPACE PUBLIC	T HEBRARD + D SIX	X
C - 7	Limiter la prédation de la faune sauvage par les chats, en intégrant le programme national du Museum d'Histoire Naturelle	DIRECTION REGLEMENTATION ATTRACTIVITE URBAINE	T HEBRARD + D SIX	X
C - 8	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (a-aérodrome)	MISSION BIODIVERSITE + DIRECTION REGLEMENTATION ET ATTRACTIVITE URBAINE	T HEBRARD + B MARCHIVE	X
C - 9	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (b- chemin communal du 3ème millénaire)	MISSION BIODIVERSITE + DIRECTION ESPACE PUBLIC	T HEBRARD + D SIX	X
C - 10	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (c- boisements de la Sèvre-Charantaise)	MISSION BIODIVERSITE + DIRECTION ESPACE PUBLIC	T HEBRARD + D SIX + E MARTINS	
C - 11	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (d- bords de routes et de chemins communaux)	MISSION BIODIVERSITE + DIRECTION ESPACE PUBLIC	T HEBRARD + D SIX	
C - 12	Acquérir les terrains nécessaires et mettre en œuvre un plan de gestion pour la vallée sèche de Torfou-Buffervent	DIRECTION ESPACE PUBLIC	T HEBRARD + B MARCHIVE	
C - 13	Signer et appliquer la charte pour la prise en compte des chiroptères dans les bâtiments publics et les ouvrages d'art	MISSION BIODIVERSITE + DIRECTION ESPACE PUBLIC	T HEBRARD + E MARTINS	X
C - 14	Faire de Niort une ville refuge pour la Loure d'Europe, avec notamment la mise en oeuvre d'un réseau de havres de paix pour les loutres	MISSION PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE	T HEBRARD	X
C - 15	Réaliser un programme de protection et de développement des insectes et en particulier des pollinisateurs sauvages	MISSION PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE	T HEBRARD	X
C - 16	Renforcer l'implication de la Ville dans les actions prioritaires PNA (plan national d'actions) Loure, Azuré du serpolet, Chiroptères, Outarde canepetière, Messicoles)	MISSION PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE	T HEBRARD	
C - 17	Diversifier les plantations en terme d'espèces, en fonction de l'intérêt pour la biodiversité locale, et en privilégiant les végétaux d'origine locale	DIRECTION ESPACE PUBLIC	T HEBRARD + D SIX	X
C - 18	Planter un verger conservatoire d'espèces locales reconnues génétiquement, sur une parcelle de la Ville (sur terrains de la longère du Lambon)	MISSION PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE	T HEBRARD + D SIX + B MARCHIVE + P TERRASSIN	X
C - 19	Définir et mettre en œuvre le plan de gestion du patrimoine arboré en intégrant la gestion écologique des pathologies et la biodiversité	DIRECTION ESPACE PUBLIC	T HEBRARD + D SIX	
C - 20	Poursuivre la gestion écologique des cimetières, et notamment par une politique d'engazonnement et de zéro pesticide	DIRECION ACCUEIL ET FORMALITES CITOYENNES	T HEBRARD + M PAILLEY	X
C - 21	Recréer les continuités écologiques par la plantation de haies bocagères, de patrimoine arboré, de bandes enherbées et tout aménagement favorable à la biodiversité, en particulier le long du CC3M	DIRECTION ESPACE PUBLIC + MISSION BIODIVERSITE	T HEBRARD + D SIX	X
C - 22	Rétablir les continuités écologique de la Sèvre niortaise, et en particulier poursuivre le plan d'amélioration des ouvrages hydrauliques pour le franchissement des poissons	COMPETENCE TRANSFEREE A LA CAN	T HEBRARD + E MARTINS	
C - 23	Mettre en œuvre des actions de partenariat avec la CAN et les propriétaires privés pour la reconquête de la fonctionnalité biologique du ruisseau de Romagné	COMPETENCE TRANSFEREE A LA CAN	T HEBRARD + E MARTINS	
C - 24	Développer les solutions alternatives, non nocives pour la biodiversité, de régulation des espèces indésirables (pigeons, étourneaux, rongeurs, chenilles, écrevisses de Louisiane,	DIRECTION RISQUES MAJEURS	T HEBRARD + D SIX	
C - 25	Mettre en œuvre des protocoles de lutte ciblée contre les espèces envahissantes, allergènes, ou porteurs de maladie	DIRECTION RISQUES MAJEURS + DIRECTION ESPACE PUBLIC	T HEBRARD + D SIX	X

AXE D "CONNAITRE EDUQUER FORMER"

Numéro de l'action + état de lancement	Intitulé de l'action	Pilote de l'action	Elus municipaux associés	Fiche action
D - 1	Mettre à jour le diagnostic biodiversité du territoire et créer une carte des sites emblématiques de la biodiversité niortaise pour valoriser et vulgariser la connaissance avec des outils ludiques et numériques	MISSION PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE	T HEBRARD	X
D - 2	Créer par une démarche participative un site internet et/ou un réseau social dédié	DIRECTION COMMUNICATION	J BALOGE + T HEBRARD	X
D - 3	Sensibiliser sur le cycle de vie des produits pour faire comprendre les impacts de la consommation sur la biodiversité	MISSION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	T HEBRARD + R DUPEYROU	X
D - 4	Amplifier les actions d'éducation dans les écoles, et notamment par des agents qui expliquent comment ils protègent la biodiversité dans leurs activités	MISSION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	T HEBRARD + RM NIETO	
D - 5	Communiquer sur les actions entreprises, notamment au moyen d'un réseau de sites aménagés et valorisés, avec des panneaux mis en place sur les lieux des actions, et des labellisations ciblées biodiversité (refuges, écojardin...)	DIRECTION COMMUNICATION + MISSION BIODIVERSITE	T HEBRARD + D SIX	
D - 6	Organiser des rencontres, échanges, soirée-débats	MISSION BIODIVERSITE + MISSION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	T HEBRARD + C CHASSAGNE + P TERRASSIN	X
D - 7	Elaborer des partenariats autour des dispositifs participatifs d'observation de la biodiversité	MISSION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	T HEBRARD + P TERRASSIN	X
D - 8	Poursuivre la mise en œuvre de la charte jardin au naturel	MISSION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	T HEBRARD + E MARTINS + P TERRASSIN	X
D - 9	Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité auprès des habitants, et notamment sur les enjeux de la Trame Verte et Bleue	MISSION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	T HEBRARD + P TERRASSIN	
D - 10	Développer des actions auprès des habitants, en ateliers participatifs pour l'entretien des haies, des murs, etc, et l'échange de bonnes pratiques; diversifier les approches pour élargir le public	SERVICE PROXIMITE ET RELATIONS AUX CITOYENS	T HEBRARD + P TERRASSIN	X
D - 11	Développer des actions de partenariats avec des organismes scientifiques de recherche comme le CNRS, ou le Museum d'Histoire Naturelle par exemple	MISSION BIODIVERSITE	T HEBRARD	X X
D - 12	Partager les enjeux de biodiversité avec le Comité biodiversité, le Copart et les partenaires externes de la Ville	MISSION PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE	T HEBRARD + P TERRASSIN	X
D - 13	Aménager des sites, de façon pérenne ou temporaire, pour l'observation de la biodiversité, par le grand public ou dans le cadre d'animations pédagogiques	MISSION BIODIVERSITE	T HEBRARD + D SIX	X

AXE E "AMELIORER L'EFFICACITE DES POLITIQUES DE BIODIVERSITE"

Numéro de l'action + état de lancement	Intitulé de l'action	Pilote de l'action	Elus municipaux associés	Fiche action
E - 1	Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus dans leur délégation aux questions de biodiversité pour favoriser une approche transversale	MISSION PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE	T HEBRARD	X
E - 2	Élaborer une grille de questionnement « biodiversité » en amont de tout type de projet et suivre la prise en compte de ce thème tout au long du déroulé du projet jusqu'au bilan, et en particulier dans les projets d'aménagements urbains	MISSION PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE	T HEBRARD + D SIX	X
E - 3	Former les services à la détection des atteintes à la biodiversité, par exemple sur les questions de pollution lumineuse	DIRECTION REGLEMENTATION ATTRACTIVITE URBAINE	T HEBRARD + D SIX	X
E - 4	Développer la connaissance des services vis-à-vis des espèces sensibles, de leur habitat de leur mode de vie, et des moyens d'actions pour les protéger	MISSION PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE + PARTICIPATION INTERNE	T HEBRARD	X
E - 5	Mettre en place un service civique dédié à la préservation de la biodiversité	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES	T HEBRARD + AL LARIBAU	X
E - 6	Elaborer une fiche de procédure de gestion de la faune et de la flore sur les murs et façades	DIRECTION ESPACE PUBLIC + DIRECTION REGLEMENTATION ATTRACTIVITE URBAINE	T HEBRARD + E MARTINS	X
E - 7	Elaborer des critères d'acquisition et de gestion des parcelles réservoirs de biodiversité, ciblés sur les enjeux biologiques identifiés (exemple : petits réservoirs de biodiversité le long du CC3M) pour une politique foncière ciblée sur la préservation de la biodiversité	DIRECTION ESPACE PUBLIC + MISSION PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE	T HEBRARD + B MARCHIVE	X
E - 8	Récompenser les actions positives en faveur de la biodiversité, en particulier en mettant en oeuvre un prix "jardin au naturel"	MISSION BIODIVERSITE	T HEBRARD + AL LARIBAU	X
E - 9	Valoriser les actions de la Ville de Niort favorables à la biodiversité au niveau du territoire régional, pour favoriser la diffusion et l'échanges des bonnes pratiques	MISSION PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE	T HEBRARD	X